

la correspondance échangée à l'époque où j'ai fait l'observation en question à la fin de ma lettre, étaient telles, qu'il n'en saurait rien résulter d'utile. Voilà pourquoi j'ai exprimé l'espoir de voir mettre fin à cette partie de la correspondance en particulier.

Assurément, toute réclamation que peut avoir le général Cameron sera examinée. Ce n'est pas le désir du gouvernement, ni le mien, de traiter injustement le général Cameron, on qui que ce soit. Quant au délai accordé par l'avis, le gouvernement n'est entré en fonctions que vers le milieu de juillet à peu près, et aussitôt qu'il y a eu possibilité, le gouvernement a agi dans cette affaire. L'usage établi a été suivi, deux mois de traitement ont été accordés, et nous demanderons à la Chambre de voter les fonds nécessaires pour que le général Cameron s'en retourne en Angleterre, ou dans toute partie du Canada où il désirera résider. C'est précisément ce qui a été fait dans le cas du prédécesseur du général Cameron. Si, ainsi que le prétend l'honorable député, il a droit à une somme plus élevée que deux mois de traitement, sa demande sera examinée. L'honorable député, en sa qualité d'avocat, croit que le général Cameron a ce droit; ce n'est pas mon avis, mais je peux lui promettre que la réclamation quelle qu'elle soit sera examinée avec équité. L'honorable député dit que le général Cameron n'a pas eu l'occasion de répondre au rapport du bureau des visiteurs nommés pour s'enquérir des affaires du collège. Eh bien ! je suis informé que ce rapport a été préparé exactement de la même manière que les rapports précédents. Il arrive presque chaque année que les affaires du collège sont examinées par une commission de visiteurs, et je crois qu'on a agi dans le présent cas comme dans tous les précédents.

M. POWELL : Je ferai observer à l'honorable ministre que je suis informé d'un fait qui est vraiment une procédure extraordinaire, et qui ne s'est jamais présenté dans l'histoire de cette institution, savoir : qu'on n'a pas demandé au commandant d'être présent, et que les étudiants et les professeurs ont été appelés un par un, avec la promesse que ce qu'ils diraient ne serait pas divulgué, et c'est à son insu et de cette manière secrète et injuste que ce monsieur a été condamné.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : Bien, ces assertions de l'honorable député n'ont pas été soumises à mon attention. Je crois que la composition du bureau était de nature à garantir que l'enquête serait juste et honorable. Walker Powell, colonel et adjudant général de la milice, était président de ce bureau ; T.-J. Duchesnay, lieutenant-colonel et sous-adjudant général du district n° 7, faisait partie de ce bureau ; H. Smith, lieutenant-colonel et sous-adjudant général du district n° 1, était membre de ce bureau ; Duncan Macpherson, capitaine et ingénieur divisionnaire du chemin de fer Canadien du Pacifique, était membre de ce bureau ; et M. Sandford Fleming, qui, il est vrai, n'a pas approuvé le rapport de ces messieurs, faisait partie de ce bureau. Mais ce désaccord ne se rattachait pas tant à la partie du rapport concernant le général Cameron, qu'à l'instruction à être donnée dans ce collège. Or, quand l'honorable député dit dans cette chambre que la commission des visiteurs a fait une enquête injuste et secrète, il porte une accusation directe contre des hommes

M. BORDEN (King).

qui ont jusqu'ici occupé de hautes positions dans le pays et qui ont la réputation d'être des hommes d'honneur. Il me répugne de croire à la possibilité que ces hommes aient tenu une enquête à la mode de celles de la Chambre étoilée ; il m'est impossible de croire que ces messieurs aient agi autrement que d'une manière honorable et équitable. Je n'en dirai pas davantage sur ce point.

L'honorable député a parlé de la carrière du général Cameron avant qu'il prit la direction du collège. Or, je ne désire nullement, et cela m'est impossible, de déprécier les éloges que l'honorable député a donnés au général Cameron. C'est un officier distingué de l'armée anglaise, il n'y a pas de doute sur ce point. Il a rendu des services importants à la Couronne britannique ; je le reconnais volontiers.

M. POWELL : L'honorable ministre voudra bien m'excuser. Je regrette de l'interrompre, mais à la page 15 du rapport produit l'année dernière, dans le rapport du commandant, dans lequel il répond aux accusations portées par cette commission, vous trouverez la déclaration suivante :

Que la commission ait recueilli des preuves de manque de discipline, je ne le mets pas en doute ; mais je ne sais pas en quoi consistent ces preuves ni quelle valeur il faut y attacher, car je me suis absenté à la demande spéciale de la commission, quand elle a interrogé les membres du personnel et les cadets.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : Je répéterai simplement ce que j'ai déjà dit : que les noms des membres de cette commission de visiteurs sont une garantie que tout ce qui a eu lieu dans cette enquête, a été fait avec équité et conformément aux règlements, et sans dévier du code d'honneur.

L'honorable député (M. Powell) se plaint que le général Cameron n'a pas reçu un exemplaire du second rapport de la commission des visiteurs déposé sur le bureau de la Chambre avec d'autres documents durant cette session. Dans ma lettre au général Cameron, j'ai dit que je ne pouvais pas croire qu'il fût possible qu'il n'eût pas reçu un exemplaire de ce rapport. Naturellement, je suis tenu d'accepter sa déclaration, et je l'accepte. Eussé-je cru qu'il n'eût pas vu ce rapport, je lui en aurais certainement transmis un exemplaire sans délai. S'il ne l'a pas reçu, cela ne dépend pas de moi. Je suppose que ces intérêts étaient entre les mains de ses amis, et il avait certainement le droit d'espérer d'être bien traité par eux. Sa plainte est contre l'ex-gouvernement et non contre le présent gouvernement. Ce bureau de visiteurs a été nommé chaque année pendant que l'ex-gouvernement était au pouvoir. Ces deux rapports ont été entre les mains de l'ex-gouvernement, et si le général Cameron n'a pas été traité avec justice dans l'enquête qui a eu lieu, le devoir du gouvernement était de voir qu'il le fût. J'avais le droit de supposer, et le présent gouvernement avait le droit de supposer, que le général Cameron devait avoir reçu de l'ex-gouvernement toute la justice possible.

M. POWELL : Je ne sache pas que l'ex-gouvernement ait agi sur le rapport de la commission ; j'ai compris qu'il avait considéré la réponse du général Cameron comme étant concluante, et qu'il l'avait continué dans ses fonctions.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE : L'ex-gouvernement a publié un rap-